

# Aide à la transformation numérique

**Objectif :** Soutien aux projets de transformation numérique des entreprises ayant un effectif minimum d'un salarié.

## Communes éligibles :

Aureil  
Boisseuil  
Bonnac-la-Côte  
Chaptelat  
Condat-sur-Vienne  
Couzeix  
Eyjeaux  
Feytiat  
Isle  
Le Palais-sur-Vienne  
Le Vigen  
Limoges  
Panazol  
Peyrilhac  
Rilhac-Rancon  
Saint-Gence  
Saint-Just-le-Martel  
Solignac  
Verneuil-sur-Vienne  
Veyrac

## Informations utiles Limoges Métropole

☎ 05 55 45 29 29

✉ [pde@limoges-metropole.fr](mailto:pde@limoges-metropole.fr)



### Bénéficiaires :

Les PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole, et comptant au moins un salarié.



### Principales conditions d'éligibilité des entreprises :

- Justifier de la plus-value apportée par les investissements matériels, prestations intellectuelles et logiciels à la démarche de transformation numérique ;
- Présenter un projet dont l'assiette des dépenses éligibles est inférieure ou égale à 8000 € HT ;
- Être en situation économique et financière saine, dotées de capitaux propres positifs, quelle que soit la forme juridique ;
- Être immatriculées au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et/ou à la MSA ;
- Ne pas être en difficulté, au sens de la réglementation européenne en date du 31 décembre 2019 et être en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales ;
- Avoir leur siège social ou disposer d'un établissement secondaire sur le territoire de Limoges Métropole.



### Dépenses éligibles :

- Investissements matériels
  - Prestations intellectuelles
  - Logiciels
- Sont notamment exclus :**
- Investissements de renouvellement à l'identique
  - Investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise (ordinateur et/ou terminal de paiement)
  - Prestations de maintenance et de fonctionnement



### Caractéristiques de l'accompagnement :

- Réalisation d'une étude d'opportunité par l'association ALIPTIC, le prestataire désigné par Limoges Métropole
- Montant maximum de l'aide : 50% des dépenses HT éligibles dans la limite de 8000€ HT ;



### Modalités de dépôt de la demande :

Compléter le formulaire de demande en ligne : <https://cutt.ly/yf4EYaZ>